

Barème pour le volet gratuit

Le barème d'admissibilité pour le volet gratuit est le suivant :

Barème des revenus annuels (bruts)	Jusqu'à
Personne seule	21 840 \$
Famille formée d'un adulte et d'un enfant	26 720 \$
Famille formée d'un adulte et de deux enfants ou plus	28 525 \$
Famille formée de conjoints sans enfant	30 394 \$
Famille formée de conjoints avec un enfant	34 007 \$
Famille formée de conjoints avec deux enfants ou plus	35 813 \$

En vigueur le 31 mai 2018